

## Compte rendu conseil municipal du 28 Janvier 2013

**ETAIENT PRESENTS :** Mmes et Mrs SALLIOU P. (Maire) - DEREAT JY. – DURAND A. - FREMONT L. - LE FOLL M. – THOMAS D. (Adjoints) – ANGER M. – BOULANGE F. - CREEL G. – GUENNIC MT. - JONET S. - LE BAIL J. – LE VEZOUET JP. - MORICE Y.

### **ABSENTS EXCUSES :**

M. HENRY B. qui donne pouvoir à M. DEREAT JY.  
Mme MABIN B. qui donne pouvoir à M. CREEL G.  
Mme RINFRAY B. qui donne pouvoir à M. SALLIOU P.

### **ABSENTS :**

- M. JACOB JL.
- M. LE GUILLOU G.
- Mlle MARTIN E.
- M. MORISSEAU M.

M. Loïc FREMONT a été nommé secrétaire de séance

Avant de débiter la séance de conseil municipal, M. le Maire fait part des décès de Mme GOMES, mère de Mme Nadine LE BARS et de Mme LE VERGE belle-mère de Mme Denise THOMAS, décédées dernièrement.

Mme Denise THOMAS remercie les personnes qui se sont associées à sa peine.

M. le Maire accueille M. Olivier BREBANT de l'Etablissement Public Administratif.

### **I Adoption du PV de la dernière séance**

M. le Maire demande s'il y a des observations concernant le PV du conseil municipal du 20 décembre dernier. Aucune remarque n'est formulée, le PV est adopté à l'unanimité.

### **II Présentation de l'Etablissement Public Administratif d'Appui aux Collectivités Locales**

M. Olivier BREBANT présente l'Etablissement Public Administratif d'Appui aux Collectivités Locales. Ce service a été créé pour 4 raisons :

- L'Etat réorganise ses services
- Création d'un outil de solidarité pour les communes
- Il n'existe pas de services rendus en matière de maîtrise d'ouvrage (le secteur privé se consacrant au domaine de la maîtrise d'œuvre, service plus rémunérateur)
- L'environnement financier et administratif est de plus en plus complexe

Pour répondre à ces attentes, la formule d'EPA a été retenue. Cet établissement pourra investir pour les collectivités locales et les EPCI qui le demandent, concernant des prestations qui rentrent d'ordinaire dans le champ concurrentiel.

4 thématiques ont été retenues :

- Voirie,
- Aménagement urbain,
- Travaux d'assainissement collectif,
- Construction, rénovation immobilière

L'adhésion s'opère à partir d'une cotisation de : 0.65 €/habitant DGF + 0.10 € si la commune n'adhère pas au CAUE.

Il existe 2 niveaux de prestations :

- Prestations de conseils et d'assistance à maîtrise d'ouvrage de 1<sup>er</sup> niveau gratuites pour les collectivités adhérentes (3 j/an)
- Prestations complexes facturées au temps passé (300 à 350 €/j)

La gouvernance de l'EPA est assurée par 3 collèges :

- 1<sup>er</sup> collège composé de 6 conseillers généraux
- 2<sup>e</sup> collège composé de maires et présidents d'intercommunalité au nombre de 6
- 3<sup>e</sup> collège constitué des représentants partenaires : CAUE, SDE, centre de gestion, Itinéraire BIS, CAD...

La présidence de l'EPA est assurée par le président du Conseil Général. L'EPA regroupe déjà 123 communes et 10 EPCI. 5 agents (dont 3 experts) travaillent au service de l'EPA.

M. le Maire s'interroge sur la différence entre l'EPA et l'ATESAT. M. Olivier BREBANT répond que le service de l'ATESAT est en voie de disparition et intervient essentiellement au niveau de la voirie.

Mme Martine ANGER demande la date de création de l'EPA. M. Olivier BREBANT répond qu'il fonctionne depuis le 21 décembre 2012.

M. Gérald CREEL s'interroge sur le nombre de dossiers traités. M. Olivier BREBANT répond que c'est variable, en fonction de la nature des dossiers étudiés. A ce jour, M. Olivier BREBANT compte 22 dossiers globaux.

M. Yves MORICE s'inquiète de l'évolution des cotisations dans le temps. M. Olivier BREBANT répond que l'EPA est un service public départemental, géré par un conseil d'administration qui vote le budget en équilibre comme pour les collectivités locales. Ainsi, les collectivités locales ont un droit de regard et donc de contrôle concernant les cotisations.

En réponse à M. Marcel LE FOLL sur la possibilité de retrait de cet établissement, M. Olivier BREBANT répond que la durée minimale d'adhésion est de 3 ans.

Mme Françoise BOULANGE s'interroge sur le statut du personnel. M. Olivier BREBANT précise que le personnel a vocation à dépendre du statut du personnel des collectivités territoriales.

M. Pierre SALLIOU remercie M. Olivier BREBANT pour son intervention et déclare que la commune prendra sa décision lors d'un prochain conseil municipal pour adhérer ou non à cette structure.

### **III Convention Programmation Logement Locatif Social**

Mme Annick DURAND explique que dans le cadre de la programmation du logement locatif social, il serait souhaitable que la commune se mette en conformité avec les nouvelles règles. Mme Annick DURAND ajoute que les 5 logements sociaux situés à Pen An Allée seront habitables à compter du 1<sup>er</sup> mars prochain. Une porte ouverte aura lieu les 14 et 15 Février prochains.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve la signature de cette convention.

### **IV Dissolution du SICES**

M. Marcel LE FOLL informe que le conseil doit acter la dissolution du SICES (Syndicat Intercommunal des Collèges).

M. Marcel LE FOLL déclare que le département est acquéreur du gymnase, avec un actif de 140 000 €

M. Loïc FREMONT ajoute que les collèges rentrent dans le domaine de compétence du département.

M. Yves MORICE s'interroge sur le « devenir » des utilisateurs du gymnase et demande qu'une convention soit signée afin de pérenniser l'utilisation de ce complexe par les actuels utilisateurs.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve la dissolution du SICES, accepte de céder l'actif de 140 000 € au département et demande qu'une convention concernant les utilisateurs y soit annexée.

### **V Convention répartition Taxe FBI hors zones communautaires**

M. Yves MORICE explique que, par délibération du 2 février 2012, le conseil communautaire a approuvé à l'unanimité le principe d'un partage plus équitable du produit issu de la croissance des bases de la taxe sur le foncier des propriétés bâties. Le 21 juin 2012, le conseil communautaire a validé à l'unanimité cette convention.

M. Yves MORICE rappelle que, suite à cette convention, 10% du produit restera au profit de la commune qui accueille l'entreprise et 45% du produit sera distribué entre les 6 communes selon les critères définis pour les zones communautaires. Les communes de Pabu, Plouisy et Guingamp, communes les moins dotées en FBI, se verront attribuer les 45 % restant sur la base des mêmes critères à titre de compensation.

M. Yves MORICE rajoute que, pour Pabu, cette répartition permettra d'augmenter d'une façon sensible le montant perçu.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve cette répartition qui sera opérationnelle à partir de janvier 2011.

## **VI Exercice du droit de préemption**

Mme Annick DURAND explique que la mairie a reçu une DIA de Me RIOU, notaire à Plouagat, nous informant de la vente du lotissement de la Poterie, propriété de la SARL THEFFO, au prix de 132 900 €

Cette SARL revend à une autre société : JAMAX Environnement, elle-même propriété de M. THEFFO.

M. Yves MORICE ajoute que cette opération est certainement d'ordre fiscal ou patrimonial.

M. le Maire suggère de rencontrer M. THEFFO pour apporter des précisions complémentaires et demande que cette question soit éventuellement revue lors d'un prochain conseil.

M. Jean-Yves DEREAT s'interroge sur l'opportunité d'une telle décision s'agissant d'un investisseur sur notre territoire.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve cette position avant d'exercer éventuellement son droit de préemption.

## **VII Renouvellement convention ATESAT**

M. Marcel LE FOLL propose de renouveler la convention ATESAT pour une durée d'un an soit 1 835.14 €

A l'unanimité, le conseil municipal autorise le Maire à signer cette convention.

## **VIII Débat d'orientation budgétaire**

M. Marcel LE FOLL présente les principaux investissements prévus pour 2013 :

- Route du camping,
- Vestiaires du Rucaër
- Liaison douce Munehorre-St-Loup (qui représente une longueur de 800 m)
- Chemin des Capucins (M. le Maire signale que les négociations sont en bonne voie avec l'une des co-proprétaires pour l'acquisition de ce chemin par la commune)
- Finition du plateau multisports (Inauguration prévue le 20 avril prochain)
- Rénovation extension de l'Ecole du Croissant (M. le Maire remercie vivement M. Jean-Yves DEREAT et M. Marcel LE FOLL pour le suivi du chantier ; la 1<sup>ère</sup> tranche sera terminée en février)
- Achat d'une balayeuse (actuellement des négociations sont en cours avec St-Agathon et Ploumagoar)
- Achat d'une tondeuse
- Achat d'un véhicule pour les services techniques
- Travaux de voirie (22 panneaux de rue vont être changés)
- Travaux d'accessibilité
- Matériel pour terrain des sports

M. Marcel LE FOLL précise que tous ces projets seront étudiés lors de l'élaboration du budget.

## **IX Mandatement dépenses investissement**

M. Marcel LE FOLL explique qu'il est nécessaire, selon l'article L 1612-1 du code des collectivités territoriales, d'autoriser le Maire à mandater les prochaines dépenses d'investissement en attendant le vote du budget.

A l'unanimité, le conseil municipal autorise le Maire à mandater les dépenses d'investissement jusqu'au vote du budget primitif.

## **X Questions diverses**

### **Rythmes scolaires**

M. Jean-Yves DEREAT fait le point sur la réforme concernant les rythmes scolaires en regrettant la précipitation relative de ce projet gouvernemental. Les enseignants n'ont pas été conviés à cette étude, ni les parents. Quel en sera l'impact au niveau des collectivités ? Il précise que l'Education Nationale ne peut pas imposer aux collectivités locales des directives au niveau du domaine péri-scolaire. M. Jean-Yves DEREAT rajoute que le coût approximatif s'élèverait à 50 000 €/an.

M. le Maire précise que ce calendrier est inapplicable pour la rentrée 2013 et que la question de la dérogation se posera. Le conseil municipal devra s'exprimer sur cette question avant le 31 mars.

### **Troisième cloche de l'église**

M. Loïc FREMONT informe que le relais paroissial a récolté 8 827 € à la fin décembre 2012 pour l'installation d'une 3<sup>e</sup> cloche à l'église. Le coût de la fabrication et de l'installation est de 8 288 € HT. Une demande de subvention a été faite auprès du Conseil Général et du Conseil Régional. Au niveau départemental, la réponse a été négative. Si la commune devenait maître d'ouvrage, elle pourrait récupérer la TVA. Ainsi, le relais paroissial verserait les fonds récoltés au profit de la commune. Un courrier en ce sens sera adressé aux services du Conseil Régional chargés de l'instruction des demandes de subvention.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve cette décision.

M. Loïc FREMONT précise que la nouvelle cloche pourrait être installée avant l'été.

### **Commission municipale des Enfants**

M. Jean-Yves DEREAT propose d'inviter à un prochain conseil municipal la Commission Municipale des Enfants.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve cette proposition

### **Enquête publique Zone de St-Loup**

M. Loïc FREMONT, Vice-Président de Guingamp Communauté, informe que le commissaire enquêteur a rendu son projet de rapport, qui va être transmis au sous-préfet pour avis. La

commune connaîtra la réponse d'ici quelques semaines, après avis du Préfet.

M. le Maire espère un avis positif du Commissaire Enquêteur.

### **Maison pluridisciplinaire de santé**

M. le Maire s'inquiète de la désertification médicale sur le secteur de Guingamp. De plus, un nouvel hôpital se construit à Plérin (ouverture prévue en 2015). Cette création pourrait impacter le centre Hospitalier de Guingamp.

Le projet de maison pluridisciplinaire de santé pourrait se réaliser sur le site du Centre Hospitalier dans l'ancienne maternité. 20 bureaux pourraient y être aménagés et accueillir des médecins généralistes, spécialistes...

Certaines communes n'y sont pas favorables, car elles veulent conserver leurs médecins. S'y ajoute, ainsi que le souligne Mme Françoise BOULANGE, la réticence des pharmaciens installés à proximité des cabinets médicaux.

M. le Maire demande à Mme Françoise BOULANGE de bien vouloir se charger de ce dossier. Mme Françoise BOULANGE accepte car elle a déjà travaillé sur ce projet, vivement souhaité par M. le Directeur du Centre Hospitalier de Guingamp.

### **Résidence de tourisme au Rucœur**

M. le Maire fait part que les promoteurs renoncent à leur projet, vu la conjoncture économique. Il rajoute que la commune avait vendu 4 hectares pour réaliser cette construction au prix de 3.05 €/m<sup>2</sup>.

M. le Maire déclare que la commune pourrait se porter acquéreur de ces terrains.

### **Etat de la dette**

M. LE FOLL fait le point sur l'état de la dette communale qui va diminuer. En effet, de nombreux projets ont été réalisés : Mairie, Eglise, chantier de la Poterie, rénovation-extension école du Croissant...

### **Réforme territoriale**

M. le Maire précise que la commune devra se repositionner avant le 31 mars 2013. Les communautés de communes de Bourbriac, Belle-Isle-En-Terre et Pontrieux pourraient fusionner avec Guingamp Communauté. Mais, M. le Maire précise qu'au final subsiste la question de la création de la commune nouvelle. Il rajoute que c'est une décision lourde de conséquences.

### **Journée de la Femme 2013**

Mme Sylvie JONET informe que la journée de la Femme aura lieu le week-end des 9 et 10 mars prochain. Seules les communes de Pabu, Ploumagoar et Grâce y participent.

Au programme :

- Film au cinéma les Baladins
- Exposition de peinture à Ploumagoar avec une peintre iranienne
- Théâtre du Totem à Grâces
- Ateliers de relooking à Pabu
- Ateliers sur le parfum à Grâces
- Bricolage à Bricomarché
- Concert à l'église de Pabu
- Concert jazz à Grâces
- Repas des femmes à Ploumagoar

### **Liquidation des terres de M. et Mme Patrick LE ROUX**

M. le Maire informe que la SAFER a attribué à la commune environ 13 ha suite à la mise en vente aux enchères publiques de terrains situés à ST-Illut, propriété de M. et Mme Patrick LE ROUX.

M. le Maire précise que la commune attend le courrier de cet organisme pour formaliser cette acquisition en vue de constituer une réserve foncière.

### **Revalorisation des plafonds concernant le régime indemnitaire**

M. le Maire indique que, suite à des modifications intervenues au niveau des textes réglementaires, il est nécessaire de revaloriser certains plafonds concernant des régimes indemnitaires.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve ces modifications.

### **Lotissement du Chemin Vert**

M. le Maire informe qu'une réunion concernant le devenir du lotissement aura lieu avec les représentants de la SOFIAL le mercredi 30 janvier à la mairie.

Mme Sylvie JONET demande que, dans le cadre de l'animation des chemins de randonnée, une rencontre soit organisée avec un potier. M. Joël LE BAIL et M. Jean-Yves DEREAT proposent de solliciter Awen PRIGENT, potier à Loc Envel, fils de Noël PRIGENT, ancien directeur à l'école du bourg de Pabu.

M. Le Maire fixe la prochaine date du conseil municipal au 25 Février prochain, A l'ordre du jour : Demande DETR, subventions...